

Deux nouvelles catégories de consultations chez les médecins généralistes et spécialistes à partir du 1er novembre

En effet, à partir du 1er novembre, les consultations complexes seront à 46 euros et les consultations très complexes seront à 60 euros. Ces différentes consultations permettront aux médecins d'adapter la durée de leurs consultations aux besoins des patients en fonction de la complexité de leur situation médicale.

*« Ces consultations et majorations complexes s'inscrivent dans le cadre du parcours de soins. Elles recouvrent un nombre limité et défini de prise en charge : patients présentant certaines pathologies complexes ou instables, ou situations cliniques particulières impliquant un fort enjeu de santé publique. »**

Si vous êtes en affection longue durée, elles seront prises en charge à 100%. Sinon, elles seront remboursées selon les règles habituelles, à 70 % pour la part prise en charge par la Sécurité sociale, à 30 % pour la part prise en charge par les complémentaires santé.

[Publication au Journal Officiel](#)*

Source :

http://www.lemonde.fr/sante/article/2017/09/19/sante-les-nouvelles-consultations-complexes-seront-prises-en-charge-selon-les-regles-habituelles_5188034_1651302.html#gLagutHCWpVzgttR.99